

**Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des sports et de la sécurité, acceptées par le Conseil municipal le 17 avril 2007, sur la pétition intitulée: «Pour l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail des conductrices et conducteurs d'autobus, trolleybus et tramway».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-163 au Conseil administratif.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Lors de sa séance du 2 mai 2007, le Conseil administratif a pris connaissance de la pétition P-163 et du rapport de la commission des sports et de la sécurité à son sujet.

Les pétitionnaires font état de dysfonctionnements des feux réglementant la circulation des transports en commun, et demandent leur mise en conformité. L'audition par la commission de M. Caumel, chef du Service cantonal de la gestion du trafic, et de M. Siegenthaler, de la section régulation du trafic, confirme l'existence de problèmes liés à la mise en service par les TPG de nouvelles installations, suite à un changement de fréquence radio imposé par l'Office fédéral de la communication. Ces difficultés ont toutefois été résolues en octobre 2006. D'autre part, les auditionnés affirment que les trams ont une priorité maximale aux carrefours.

La pétition mentionne également l'utilisation abusive des couloirs de bus et des sites propres aux trams, et demande que l'autorité cantonale fasse respecter les sites et couloirs attribués à la circulation des transports en commun. Depuis 2005, les agents de sécurité municipaux (ASM) ont des nouvelles compétences en matière de contrôle de la circulation. Ils peuvent notamment amender des véhicules empruntant des voies de bus. M. Dimier, commandant des ASM, auditionné également par la commission des sports et de la sécurité, a informé que des interventions se font aussi régulièrement que possible. Il estime que ces contrôles, bien que sporadiques, portent leurs fruits, puisque les TPG ont confirmé une amélioration de la fluidité du trafic.

Le Conseil administratif estime ainsi que les demandes de la pétition P-163 ont été satisfaites.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Manuel Tornare*

Le 15 octobre 2008.